

SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION DES STAGES DE BTS DIÉTÉTIQUE ET NUTRITION

Arrêté du 27 novembre 2024 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Diététique et nutrition »

Entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2025

Les stages offrent aux futurs diététiciens nutritionnistes l'opportunité de développer et consolider leurs compétences dans des situations professionnelles authentiques.

BC¹ 2 : Concevoir et élaborer une alimentation saine, durable et adaptée - Le stage de restauration collective

Durée : 4 semaines consécutives dans la même structure

Période : 1ère année obligatoirement

Conditions d'accueil :

- Territoire national
- Collectivité produisant au moins 150 repas par service
- Les cuisines satellites ne sont pas autorisées

Place du diététicien nutritionniste :

Pour ce stage, la présence d'un diététicien nutritionniste dans la structure n'est pas obligatoire.

Objectifs du stage :

- **Participer** aux différentes activités de la restauration collective, de la réception des matières premières à la distribution, pour comprendre comment la **sécurité sanitaire** est assurée et de quelle manière est mise en œuvre une **démarche qualité** intégrant le **développement durable**.
- **Échanger** avec les acteurs du service de restauration collective afin d'analyser leurs **modes de collaboration** et la **prise en compte des enjeux du développement durable**.
- **Observer ou contribuer** à l'élaboration des menus (commissions, co-construction, analyse de menus...) pour comprendre comment la structure garantit une **alimentation saine, durable et adaptée** à un groupe.

Évaluation du stage :

Il n'y aura pas de rapport de stage à rendre en vue de l'examen. En revanche, le centre de formation a la possibilité de demander une analyse réflexive à l'étudiant lui permettant d'illustrer les différentes missions du diététicien nutritionniste en restauration collective. Le format de cette restitution sera laissé à l'appréciation du centre de formation. Une évaluation formative du stagiaire peut être demandée par le centre de formation.

Évaluation des compétences du BC 2 :

Les compétences du BC 2 seront évaluées lors d'une épreuve écrite de 4h – U4 « Conception et élaboration d'une alimentation saine, durable et adaptée ».

¹ - BC : bloc de compétences

BC 3 : Intervenir en santé publique dans le domaine de la diététique et de la Nutrition - Le stage en santé publique

Durée : 6 semaines dans la même structure

Période : ce stage sera obligatoirement coupé en deux, avec une partie en fin de 1ère année et une autre partie en milieu de 2ème année

Exemple de répartition :

- 2 ou 3 semaines en juin (fin de 1ère année)
- 4 ou 3 semaines en novembre-décembre (milieu de 2ème année)

Conditions d'accueil :

- Tous les secteurs professionnels permettant une intervention en santé publique dans le domaine de la nutrition et de la diététique sont acceptés.
- A noter que les actions de promotion de la santé ou de prévention primaire sont plus en adéquation avec ce stage.

Place du diététicien nutritionniste :

Pour ce stage, la présence d'un diététicien nutritionniste dans la structure n'est pas obligatoire.

Objectifs du stage :

- Concevoir et mettre en œuvre tout ou partie d'un projet d'intervention en santé publique dans le domaine de la nutrition et de la diététique,
- Appliquer une méthodologie de projet en santé rigoureuse et transférable à la pratique professionnelle future,
- Mener des interventions soutenant la promotion d'une alimentation favorable à la santé et le développement des compétences psychosociales.

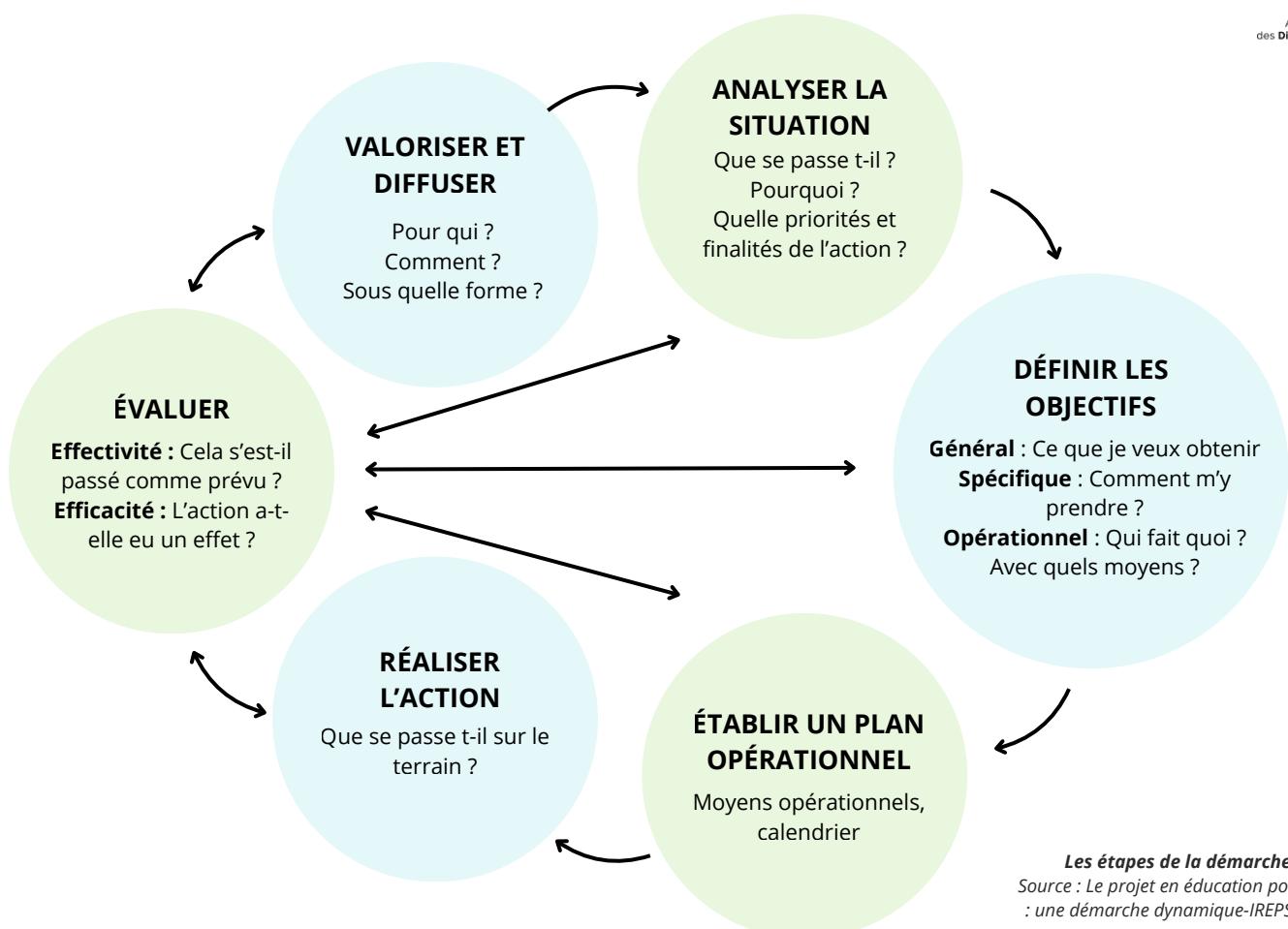
La 1ère période du stage permettra à l'étudiant de travailler sur les étapes de projet suivantes :

- Analyse de la situation,
- Identification des besoins et priorités,
- Choix et objectifs du projet.

La 2ème période du stage s'attachera à la mise en œuvre du projet avec les étapes suivantes :

- Réalisation du projet (mise en œuvre opérationnelle et réalisation des actions),
- Évaluation du projet,
- Valorisation du projet.

SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION DES STAGES DE BTS DIÉTÉTIQUE ET NUTRITION



Évaluation des compétences du BC 3 :

Les compétences du BC 3 seront évaluées dans l'U5 « *Conception et mise en œuvre d'un projet d'intervention en santé publique* ». Cette épreuve se compose d'un temps à l'oral et d'une épreuve de techniques culinaires. Le temps à l'oral prend notamment appui sur les activités réalisées lors du stage.

	Étudiant issu de la voie scolaire publique ou privée sous contrat, CFA² ou section d'apprentissage habilité	Étudiant issu de la voie scolaire privée hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité Étudiant issu de l'enseignement à distance
Format	CCF ³	Evaluation ponctuelle orale et pratique
Temps		3h30
Modalités	2 situations d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • une situation en lien avec le projet réalisé en stage • une situation de conception et de réalisation d'un atelier culinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un document écrit • 10 min oral + 20 min de questions en lien avec la présentation du projet réalisé en stage • 3h d'épreuve de techniques culinaires visant à la conception et à la réalisation d'un atelier culinaire

² - CFA : centre de formation d'apprentis

³ - CCF : contrôle en cours de formation

BC 1 : Élaboration et mise en œuvre d'une démarche de soin diététique et Nutritionnel - Les stages en milieu thérapeutique

Durée : 10 semaines de stages dans 2 structures distinctes

Période : ces stages se feront obligatoirement en 2ème année. Il n'est pas possible de débuter le 1er stage avant le mois de novembre afin que l'étudiant ait acquis un minimum de connaissances et compétences.

Conditions d'accueil :

- La période totale de stage est scindée en 2 séquences d'une durée minimum de 4 semaines consécutives qui se dérouleront obligatoirement en deuxième année. Les stages doivent avoir lieu dans 2 structures ou services différents.
- Un des stages se déroule obligatoirement sur le territoire national.

Place du diététicien nutritionniste :

Pour ce stage, l'encadrement doit se faire par un diététicien nutritionniste exerçant au minimum à 80% d'un équivalent temps plein dans le service ou la structure.

Objectifs du stage :

- Renforcer et développer les compétences de la démarche de soin diététique et nutritionnel
- Développer sa posture professionnelle de soignant
- Appréhender les réalités et les exigences du milieu professionnel
- Participer activement à un programme d'ETP⁴
- Intégrer le numérique en santé dans la prise en soin diététique et nutritionnel

Lieu de stages appropriés :

- Centres hospitaliers généraux et universitaires,
- Centres d'hospitalisation de jour
- Centres Hospitaliers spécialisés (psychiatriques),
- Cliniques générales et spécialisées,
- Centre de soins médicaux et de réadaptation dispensant une prise en soin diététique et nutritionnel (soins locomoteurs, cardiovasculaires, diabétologie, nutrition, oncologie, ...)
- Unité de soins de longue durée (USLD),
- Centres de dialyse
- Centre de lutte contre le cancer

Point de vigilance :

Certains lieux de stage (autres que les établissements de santé publics ou privés) peuvent être acceptés mais à condition qu'ils respectent les critères précédents et que l'équipe éducative s'en soit assurée. L'attention est portée en particulier sur la mise en œuvre de la démarche de soins diététique et la présence d'un diététicien nutritionniste au minimum 80% de l'équivalent temps plein sur la structure. Cela peut être :

- EHPAD,
- Prestataires et services d'hospitalisation à domicile,
- Prestataires de service,
- Réseaux de santé, et maisons de santé
- Maisons de naissances,
- Etc...

SYNTÈSE DE L'ORGANISATION DES STAGES DE BTS DIÉTÉTIQUE ET NUTRITION

Focus sur l'ETP⁴ :

Les étudiants recevront pendant leur cursus les 40h de formation minimale « Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) - Niveau 1 « Compétences requises pour dispenser l'ETP ». Ils devront mettre en pratique leurs acquis pendant les stages.

Il est donc obligatoire qu'au moins l'un des deux stages dispose d'un programme d'ETP. Il est recommandé que celui-ci intègre des séances de diététique et nutrition afin que l'étudiant puisse y participer activement.

Idéalement l'étudiant devra participer à une mise en œuvre de séances de programme d'ETP individuelles ou collectives sur une durée de 10h minimum. Il pourra s'intégrer aux autres temps de l'ETP en fonction des possibilités de la structure.

Mise en œuvre de l'éducation thérapeutique du patient avec son accord

1

Élaborer un diagnostic éducatif

2

Définir un programme d'ETP avec priorités d'apprentissage

3

Planifier et mettre en œuvre les séances d'ETP individuelle ou collective, ou en alternance

4

Réaliser une évaluation des compétences acquises , du déroulement du programme

Coordination des acteurs impliqués dans la prise en charge avec le patient

- Transmettre une synthèse du diagnostic éducatif et du programme individuel
- Organiser des échanges multiprofessionnels
- Transmettre une synthèse de l'évaluation individuelle

Prendre en compte le vécu du patient:
expérience maladie et programme

*Les différents étapes patient pour la mise en œuvre de l'ETP
HAS - Éducation thérapeutique du patient - Définition, finalités et organisation - Juin 2007*

Quid de l'exercice libéral :

De prime abord, un stage au sein du cabinet d'un diététicien nutritionniste libéral apparaît peu adapté. En effet, son activité est généralement très diversifiée et il consacre rarement 80 % de son temps à la mise en œuvre de la démarche de soins diététique. De plus, la réalisation d'un stage uniquement axé sur l'observation, même si elle est active, ne correspond pas aux objectifs des stages du BC 1.

Évaluation des compétences du BC 1 :

Les compétences du BC 1 seront évaluées dans l'U3 « Élaboration et mise en œuvre d'une démarche de soin diététique et nutritionnel ». Cette épreuve se compose de différents temps de présentation de prises en soin patient selon la démarche de soin diététique et nutritionnel.

⁴ - ETP : éducation thérapeutique du patient

SYNTÈSE DE L'ORGANISATION DES STAGES DE BTS DIÉTÉTIQUE ET NUTRITION

	Étudiant issu de la voie scolaire publique ou privée sous contrat, CFA⁵ ou section d'apprentissage habilité	Étudiant issu de la voie scolaire privée hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité Etudiant issus de l'enseignement à distance	
Format	CCF ⁶	Evaluation ponctuelle orale	
Temps		45 minutes (exposé 15 minutes et entretien 30 minutes)	
2 situations d'évaluation			
Modalités	1^{ère} situation <ul style="list-style-type: none"> Se fait au cours du 2nd stage Se déroule sur le lieu de stage Présentation par l'étudiant d'une prise en soin diététique et nutritionnel 2^{ème} situation <ul style="list-style-type: none"> Se fait en centre de formation Présentation par l'étudiant de 2 prises en soin de patient selon la démarche de soin diététique et nutritionnel incluant pour au moins 1 prise en soin des activités d'ETP. Les situations sont différentes de la 1^{ère}. 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de 3 prises en soins de patient selon la démarche de soin diététique et nutritionnel incluant pour au moins 1 prise en soin des activités d'ETP. Le dossier fera 20 pages maximum hors annexes 15 min oral + 30 min de questions en lien avec les situations vécues en stage 	
Composition du jury	Tuteur diététicien nutritionniste et l'enseignant référent	2 examinateurs dont l'un est diététicien nutritionniste. Il est souhaitable que l'un des examinateurs soit issu du domaine professionnel.	2 examinateurs dont l'un est diététicien nutritionniste

Rédaction : Mélissa PHILIS, diététicienne nutritionniste, référente de la commission santé publique, membre du conseil d'administration de l'AFDN

Relecture :

Jérôme VINCENT, IA IPR de Biotechnologies génie biologique

Sophie BOYS, IA IPR Sciences Médico Sociales et Biotechnologies Santé Environnement

Christian-René TEYSSIER, IA IPR Sciences Médico Sociales et Biotechnologies Santé Environnement

Validation par le conseil d'administration de l'AFDN, décembre 2025

⁵ - CFA : centre de formation d'apprentis

⁶ - CCF : contrôle en cours de formation